



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal Mardi 15 juin 2021 à 19h30

Membres présents : Florent BENOIT, Frédérique GUILLET, Romain NICOLAS, Jacqueline RUAZ-EXCOFFIER, Franck SAUTIER, Bruno BOSSON, Nadine SAUGE-MERLE, Sylvie RINALDI, Emmanuelle DESEBE, Jean-David PICON, Daniel ZUABONI, Cédric FOL, Cristel LIMOUSIN, Fabien BENOIT, Marie-Laure BENOIT, Caroline BILLOT, Stéphane FRANCISCO, Marion RIFF-MERCIER

Absents, excusés : Célia DELBROUCQ donne pouvoir à Romain NICOLAS

1. Désignation du secrétaire de séance

Daniel ZUABONI est désigné en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2021 est approuvé à l'unanimité

3. Syane74 : Travaux de Gros Entretien Reconstruction 2020, Complément

Suite aux propositions de la commission « travaux » qui a formulé plusieurs remarques pour la modification du programme des travaux initialement prévus, le SYANE 74 envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2020 - Complément, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération figurant sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à :	34 668,00 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	20 316,00 €
Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à :	1040,00 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de VULBENS :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement joint à la présente délibération et sa répartition financière

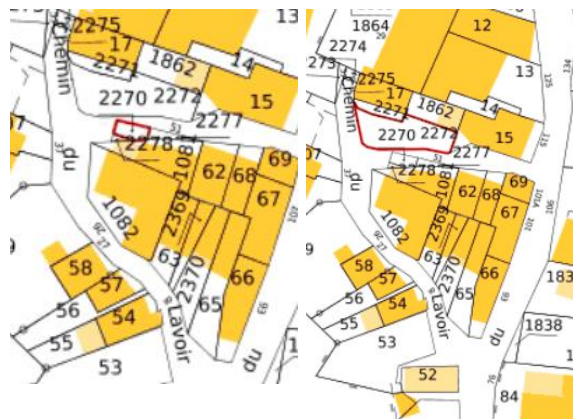
D'un montant global estimé à :	34 668,00 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	20 316,00 €
Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à :	1040,00 €

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des honoraires divers, soit 832,00€ sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 16 253,00 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

4. Echange de terrain Mme BUSSIÈRE / Commune de VULBENS

Madame RUAZ, Adjointe à l'Urbanisme, explique que la commune a reçu la demande de Madame BUSSIÈRE Isabelle faisant part de son souhait d'échanger sa place de stationnement située sur la parcelle cadastrée B2270 d'une contenance de 10m² avec celle de la Commune située sur la parcelle cadastrée B2272. Un avis favorable a été rendu par courrier à l'intéressé en date du 29 avril 2021.



Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'échange de terrain de 10m² décrit au plan de situation ci-joint,

Dit que cet emplacement à usage de stationnement ne pourra pas faire l'objet d'un changement de destination,

Indique que les frais d'acte et de bornage seront pris en charge par Madame BUSSIÈRE

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

5. Nouvelle dénomination de voie communale

Depuis la nomination des voies communales, deux routes de la Commune portent le nom de « *Chemin du Moulin des Bois* ». Cette double dénomination porte à confusion et il est proposé de renommer le chemin en direction de la forêt.

Il est proposé la dénomination suivante : **Chemin de la Plaine**

Un plan de situation est annexé à la présente délibération pour une meilleure compréhension.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve cette nouvelle dénomination

Autorise Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, techniques ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Transfert de l'exercice de la compétence « IRVE : Création, entretien et exploitation des Infrastructures de Recharge nécessaires à l'usage des Véhicules Electriques ou hybrides rechargeables » au SYANE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « *IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables* » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités,

Vu la délibération du Comité syndical du SYANE en date du 29 juin 2017 approuvant à l'unanimité de ses membres les nouveaux statuts,

Vu l'article 3.2.4 habilitant le SYANE à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 6.1 des statuts portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

Vu la délibération du bureau du SYANE en date du 13 décembre 2018, modifiant les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence IRVE par le SYANE, modifiée par le bureau du 13 décembre 2018 puis celui du 20 mars 2020.

Considérant que le SYANE engage un programme départemental de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 6.1 des statuts du SYANE, le transfert de la compétence « *IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables* » suppose l'adoption de délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et du Syndicat ;

Considérant l'engagement de campagne de l'équipe « Vulbens, Notre Village » d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques en lien avec le SYANE ;

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

Approuve le transfert de la compétence « *IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables* » au SYANE pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Adopte les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le Bureau du SYANE en date du 12 mars 2015, modifiées par le bureau du 13 décembre 2018 puis celui du 20 mars 2020.

S'engage à verser au SYANE les cotisations et participations financières au fonctionnement et à l'investissement dues en application de l'article 8 des statuts du SYANE.

S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SYANE.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, techniques ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1
NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

7. Informations diverses

✓ **Compte-rendu du travail des commissions (exposé en début de conseil) :**

- Urbanisme : nombre des dossiers traités depuis le 01/01/2021 :
 - 29 déclarations préalables de travaux DP (clôtures, panneaux photovoltaïques, vérandas),
 - 3 permis de construire de maisons individuelles attribuées,
 - 16 PC en cours d'instruction.

- Cadre de vie :
 - le marché hebdomadaire a été créé le 8 mai dernier et connaît une belle affluence. Un suivi est en cours pour le développement de ce dernier dans les mois qui viennent ;
 - les festivités du 14 juillet sont annulées en raison de la situation sanitaire contraignante. (jauge à respecter, pass sanitaire, ...)
 - la guinguette a ouvert ses portes le 11 juin : ce projet associatif est accompagné et réglementé par la Mairie.

- Travaux :
 - le toit du préau municipal sera rénové dans l'année ;
 - le secteur de la planche a été proposé par la commission travaux comme prioritaire dans le cadre du dimensionnement des buses d'eaux pluviales pour le programme d'investissements 2022 ;
 - la sécurisation de la route départementale 1206 avec la pose d'une résine durable pour les passages piétons, et l'éclairage de 4 passages piétons supplémentaires dans le cadre de nos travaux de rénovation de l'éclairage public par le Syane ;
 - les voiries seront rénovées notamment « avec des points à temps » pour boucher les trous sur plusieurs voies
 - des projets de rénovation totale de la bande roulante sur le Chemin de Cologny et le Chemin du Moulin des bois ;
 - des travaux à l'école sur l'étanchéité suite au dossier d'assurance dommage ouvrage que nous avons ouvert à notre prise de poste, AXA nous versera la somme de 11 000€ afin de financer les travaux.

- Communication :
 - présentation de la semaine olympique à l'école dans le cadre du Label Terre des Jeux 2024 ;
 - aménagement de l'aire de jeux à l'Agorespace avec la rédaction en cours du cahier des charges pour une consultation d'appel d'offre dans le mois de juin/juillet.

- Social :
 - AG de l'ADMR, la commune de Feigères sera desservie, recherche de bénévoles pour instruire les dossiers et de jeunes de +18ans pour travailler cet été.

✓ **Ouverture de la Maison de santé :**

Elle a ouvert ses portes le 14 juin dernier. Les professionnels sont satisfaits de bénéficier des locaux neufs et fonctionnels. Pour le moment elle est remplie à 80% de ses capacités avec 4 médecins généralistes notamment sur un total de 7 locaux disponibles. 5 nouveaux professionnels de santé ont rejoint la MSP.

L'inauguration aura lieu cet automne. Le laboratoire ouvrira ses portes plutôt en fin d'année après une phase de travaux à l'automne.

Les services du syndicat, dont Vulbens assure la gestion sont remerciés pour leur travail sur ce dossier important pour les 9 communes.

✓ **Cadre de vie :**

Ouverture de la guinguette (voir ci-dessus) ; rencontre avec les associations le 8 juin dernier pour un point d'étape et notamment pour parler de l'annulation du 14 juillet ; fête de la musique dans le respect du protocole spécial édicté par la Préfecture ;

Le centre de vaccination du Vuache le 25 mai dernier avec 150 doses administrées, la seconde dose aura lieu le 6 juillet prochain.

✓ **Chantier du collège :**

Visite de chantier le 7 juin dernier pour constater l'avancée des travaux, le Département confirme être dans les temps pour la livraison en mars 2023 et ouverture en septembre 2023.

✓ **Syndicat Intercommunal du Pays du Vuache**

Après l'aboutissement du projet Maison de santé, le syndicat sera peut-être amené dans les prochains mois et prochaines années à porter un projet de construction d'une nouvelle gendarmerie sur le territoire du Vuache afin de remplacer la brigade insalubre de Valleiry.

Des acquisitions foncières seront nécessaires. Monsieur le Maire rendra compte régulièrement au conseil municipal de l'avancée de ce projet.

✓ **Travaux du Tramway de Saint Julien :**

Les travaux de réseaux commenceront sauf recours l'année prochaine. Le Vice-Président en charge des transports de la CCG viendra très certainement présenter les travaux en fin d'année ou début d'année prochaine. C'est une bonne nouvelle pour Vulbens qui pourra avoir d'ici 2023 un bus qui sera connecté directement au tramway de Saint-Julien. Nous travaillons en ce sens.

✓ **Prochain Conseil municipal :**

Un CM aura lieu en juillet notamment pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la Fontaine et de l'aire de jeux. Sur cette dernière un point d'eau provisoire avec bouton poussoir a été installé pour l'été avant les travaux plus conséquents à l'automne ou dans l'hiver.

La séance est levée par Monsieur le Maire à 20h25

Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

